Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-67_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
05/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **21**

VOTANTS : **22**

OBJET :
67 - JURIDIQUE-DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'OCCASION DE L'ALIENATION D'UN BIEN SUR LA COMMUNE DE FERRIERES EN GATINAIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Cecilie GROSSET, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, M. François PARZYJAGLA, Mme Nathalie ROUX et M. Alexandre SCHER.

Etaient représentés :
M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :
Mme Emmanuelle WAMBERGUE
M. Jean-Philippe ARGY
M. Frédéric JULLY
M. Fahem Idir DJERA
M. Lloyd MENARD

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu la délibération n°2023/02/1, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées en date du 2 février 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et dont la dernière procédure a été approuvée le 13/03/2026,

Vu la délibération n°2023/03/40, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées en date du 22 mars 2023 instituant le droit de préemption urbain (DPU) à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et déléguant l'exercice du DPU aux communes, et son plan en annexe,

Vu les courriers de notification de la délibération n°2023/03/40 en date du 22 mars 2023 à destination de la Chambre Interdépartementale des Notaires, du Conseil Supérieur du Notariat, de la Direction Départementale des Finances Publiques, du Tribunal Judiciaire d'Orléans et à l'Ordre des avocats du Barreau d'Orléans,

Vu l'affichage de la délibération n°2023/03/40 en date du 22 mars 2023 réalisé dans la commune et le certificat d'affichage l'attestant,

Vu la parution de la délibération n°2023/03/40 en date du 22 mars 2023 dans les annonces légales des journaux L'Éclaireur du Gâtinais et La République du Centre,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la mutation des biens immobiliers situés 4 Place du Four à FERRIERES-EN-GATINAIS, cadastrés section O n°386 d'une contenance de 538 m² et enregistrée en Mairie de FERRIERES-EN-GATINAIS le 31/07/2026 sous le n° 045 145 26 00032,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-67_2026-DE

Considérant que l'acquisition envisagée contribue aux objectifs d'attractivité de la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS conformément à la convention "Petites villes de demain" signée le 06 avril 2021 et à la labélisation « Petite Cité de caractère »,

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **DE DELEGUER** à l'EPFLI FONCIER CŒUR DE France l'exercice du Droit de Préemption Urbain, à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie de FERRIERES-EN-GATINAIS le 31/07/2026 sous le n° 045 145 26 00032 portant sur la parcelle cadastrée section O n°386.

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT